

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 mai 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 05 21 -07- FINANCES – Demande de subvention au titre des amendes de police 2024 – Sécurisation d'un chemin piétonnier - Rue de Charpieu – 69670 VAUGNERAY

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/05/2024
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>28</b>	Affichage de la convocation : 14/05/2024
Pouvoirs :	<b>4</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 23/05/2024
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil départemental a sollicité la commune pour connaître les dossiers susceptibles de bénéficier du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La commune souhaite développer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Par délibération du 20 juin 2022, le conseil municipal a acquis une bande de terrains de 65m<sup>2</sup> pour un montant de 13 145 € en vue de sécuriser le cheminement des piétons, rue de Charpieu.

Cette rue est empruntée notamment par des familles pour rejoindre l'établissement scolaire Notre dame des vallons et la future micro-crèche (ouverture en septembre). L'absence de marquage au sol actuel ne permet pas d'identifier le cheminement piétonnier.

La commune a donc acquis une bande de terrains en vue de créer une voie piétonne le long du chemin avec un revêtement différent pour un montant estimé à 40 € le m<sup>2</sup> soit pour 200 m<sup>2</sup> un montant de 8 000 € HT.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Acquisition foncière	13 145 €
Travaux	8 000 €
Total	21 145 €

Le montant estimé de l'aménagement est de 21 145 euros HT avec un début des travaux fin 2024.

Vu le règlement des amendes de police,

Vu la notice explicative du projet,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**  
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour**  
**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**SOLLICITE** du Département une subvention au titre des amendes de police 2024 d'un montant de 16 900 € pour la création d'un cheminement sécurisé pour les modes doux.

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux prévus au budget principal de la commune

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le

23.05.24

et de la publication en mairie le

23.05.24

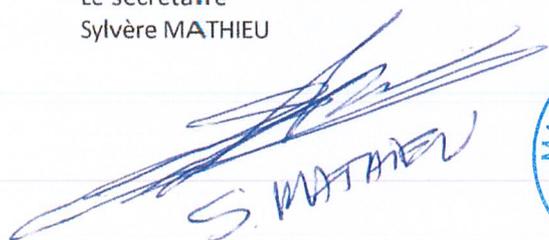
Le secrétaire  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

  
S. MATHIEU

